FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Bougie parfumée SAINT-MALO — CARAMEL AU BEURRE SALÉ

IDENTIFICATION	DONNÉES
Produit	Bougie artisanale Saint-Malo – Caramel au beurre salé, en récipient
Référence documentaire	CA-FDS-BOU-SAINT-MALO-CARAMEL · Édition 1.0
Date d’émission	08 novembre 2026
Responsable de la fiche	Candles Adventure · 15 Nantiveul · 35510 Cesson-Sévigné · France
Contact	07 69 25 39 06 · candlesadventure@gmail.com
UFI	Non requis pour le mélange fini selon les données de classification

SYNTHÈSE RÉGLEMENTAIRE

Classification CLP du produit fini	Étiquetage complémentaire
Mélange non classé dangereux suivant la méthode de calcul du règlement (CE) n° 1272/2008. Aucun pictogramme ni mention d’avertissement CLP requis.	EUH208 — Contient des substances sensibilisantes identifiées à la rubrique 2. Peut produire une réaction allergique.

Document relatif à la bougie finie. La formule de fabrication et les identités commerciales des fournisseurs ne sont pas publiées ; les constituants dangereux pertinents et leurs plages de concentration figurent à la rubrique 3.

Référentiel : REACH, annexe II modifiée par le règlement (UE) 2020/878 ; CLP, règlement (CE) 1272/2008, dans leurs versions applicables.

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l’entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Saint-Malo – Caramel au beurre salé. Forme : mélange solide, bougie artisanale parfumée en récipient. Aucun UFI n’est requis d’après la classification de ce produit fini.

1.2 Utilisations identifiées et déconseillées

Bougie parfumée pour le grand public ; diffusion contrôlée d’un parfum lors de la combustion de la mèche. Ne pas ingérer, appliquer sur la peau, ou utiliser hors des conditions de sécurité indiquées sur le produit.

1.3 Renseignements sur le fournisseur de la FDS

Candles Adventure · 15 Nantiveul · 35510 Cesson-Sévigné · France.
Téléphone : 07 69 25 39 06 · Courriel : candlesadventure@gmail.com.

1.4 Numéro d’appel d’urgence

France : ORFILA +33 (0)1 45 42 59 59 (orientation 24 h/24 vers le centre antipoison). En cas d’urgence vitale : 15 ou 112.

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Non classé dangereux conformément aux critères du règlement CLP pour les dangers physiques, pour la santé et pour le milieu aquatique. Évaluation de la bougie finie, distincte de la classification du concentré de parfum.

2.2 Éléments d’étiquetage

Pictogramme de danger : aucun. Mention d’avertissement : aucune. Mention de danger H : aucune pour le mélange fini.

EUH208 — Contient dihydro-5-octylfuran-2(3H)-one (gamma-dodécalactone), 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (furanéol) et coumarine. Peut produire une réaction allergique.

Précautions d’usage : P101 — En cas de consultation d’un médecin, garder à disposition le récipient ou l’étiquette. P102 — Tenir hors de portée des enfants. P103 — Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P501 — Éliminer le contenu/récipient selon les règles locales de collecte.

2.3 Autres dangers

La flamme et la cire fondue créent un risque de brûlure ou d’incendie. Ne jamais laisser une bougie allumée sans surveillance. Aucun composant PBT ou vPvB identifié à un seuil exigeant sa mention selon les données matière disponibles.

RUBRIQUE 3 — Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Matrice cireuse solide contenant une composition parfumante et un auxiliaire de fabrication. Le dosage détaillé des matières premières et le nom des fournisseurs relèvent du secret de fabrication. Les valeurs ci-dessous sont des bornes supérieures arrondies obtenues d’après les données de référence et la concentration du mélange fini ; elles ne constituent pas une recette.

Composant dangereux / identifiant	Concentration estimée	Classification de la substance
Benzoate de benzyle CAS 120-51-4	≤ 0,30 %	Acute Tox. 4 (oral), H302 ; Aquatic Acute 1, H400 ; Aquatic Chronic 2, H411
Dihydro-5-octylfuran-2(3H)-one Gamma-dodécalactone · CAS 2305-05-7	≤ 0,12 %	Skin Sens. 1B, H317
Coumarine CAS 91-64-5	≤ 0,09 %	Acute Tox. 3 (oral), H301 ; Skin Sens. 1B, H317
4-Hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one Furanéol · CAS 3658-77-3	≤ 0,012 %	Acute Tox. 4 (oral), H302 ; Skin Corr. 1B, H314 ; Skin Sens. 1A, H317 ; Eye Dam. 1, H318

Les mentions H de ce tableau concernent uniquement les composants pris séparément, et non la bougie. Les pourcentages sont des maxima arrondis ; l’étiquetage est défini à la rubrique 2. Textes complets : rubrique 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation : sortir à l'air frais en cas de gêne liée aux fumées ; consulter en cas de symptômes persistants.
Peau : laver à l'eau et au savon. Pour une brûlure par cire chaude, refroidir sous eau courante tempérée, sans arracher la cire adhérente ; consulter.
Yeux : rincer à l'eau plusieurs minutes, consulter si irritation persistante.
Ingestion : rincer la bouche, ne pas faire vomir, contacter un médecin ou un centre antipoison si malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets

Réaction allergique possible chez des personnes sensibilisées aux composants parfumants. Risques de brûlure par la cire liquide ou le récipient chaud.

4.3 Soins médicaux immédiats

Traitement symptomatique. Une brûlure importante ou atteinte oculaire nécessite une évaluation médicale.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche ou CO_2 selon le foyer. Éviter le jet d'eau puissant sur une masse de cire fondue ou enflammée.

5.2 Dangers particuliers résultant du mélange

La mèche allumée constitue une source d'ignition. Une combustion incontrôlée peut générer fumées, monoxyde et dioxyde de carbone, et produits organiques de décomposition.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome lors d'incendies importants. Limiter les rejets d'eaux d'extinction dans l'environnement.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles

Écarter les flammes. Laisser refroidir la cire et le récipient avant intervention. Protéger les mains des éclats de verre.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet dans les canalisations, eaux de surface et sols.

6.3 Méthodes et matériel de nettoyage

Laisser durcir la cire ; ramasser mécaniquement ; placer les résidus dans un récipient adapté. Ne pas éliminer de cire liquide à l'évier.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions de manipulation

Suivre les précautions de sécurité des bougies : utiliser sur surface stable et résistante à la chaleur, loin des matériaux inflammables, des enfants et animaux. Ne pas déplacer lorsqu'elle brûle. Ne pas laisser brûler sans surveillance.

7.2 Conditions d'un stockage sûr

Conserver au sec, à l'abri du soleil direct, des sources de chaleur et des fortes variations de température. Conserver dans son contenant d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Bougie d’ambiance en contenant, conformément aux avertissements d’utilisation.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l’exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune valeur limite d’exposition professionnelle spécifique établie pour la bougie finie dans les documents disponibles.

8.2 Contrôles de l’exposition

En utilisation normale par le consommateur : ventilation habituelle du local ; éviter une exposition excessive aux fumées. En production ou manutention de cire chaude : lunettes et gants adaptés aux risques thermiques. Éviter les rejets dans l’environnement.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Propriétés essentielles

Propriété	Donnée relative au produit fini
État physique	Solide, cire coulée en récipient de verre
Couleur	Variable selon l’aspect du produit
Odeur	Gourmande, caramel, notes lactées et vanillées
pH	Non applicable (mélange anhydre)
Point de fusion / ramollissement	Non mesuré sur le mélange fini
Point d’ébullition / point éclair	Non déterminés sur le mélange fini ; la fragrance pure présente un point éclair supérieur à 100 °C
Solubilité dans l’eau	Mélange cireux pratiquement insoluble
Densité, viscosité, pression de vapeur	Données non disponibles sur le mélange fini

9.2 Autres informations

Non disponibles. Une bougie présente un risque de combustion lorsqu’une mèche allumée initie la flamme ; ne pas interpréter l’absence de classement CLP comme une absence de risque d’incendie.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 / 10.2 Réactivité et stabilité

Produit stable en conditions normales de stockage et d’emploi. Pas de réaction dangereuse connue hors mise en combustion volontaire.

10.3 / 10.4 Réactions dangereuses / conditions à éviter

Éviter la surchauffe, les flammes non contrôlées et le contact de cire chaude avec des matériaux inflammables.

10.5 / 10.6 Matières incompatibles / produits de décomposition

Éviter les oxydants puissants. Lors d’un incendie : fumées, oxydes de carbone et composés organiques irritants.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger CLP

Sur la base des données de calcul du mélange fini, les critères de classification pour la toxicité aiguë, l'irritation cutanée ou oculaire, la sensibilisation cutanée et la toxicité pour la reproduction ne sont pas atteints. La bougie finie n'a pas fait l'objet d'essais toxicologiques spécifiques.

Des sensibilisants à l'état de trace ou à faible concentration peuvent néanmoins provoquer une réaction allergique chez les personnes déjà sensibilisées (EUH208). La cire chaude présente un risque distinct de brûlure thermique.

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucun élément supplémentaire établi concernant des propriétés perturbant le système endocrinien à concentration déclenchant une classification du produit fini.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité

Selon la méthode de calcul CLP et les concentrations finales, le mélange n'est pas classé dangereux pour le milieu aquatique. Les substances parfumantes comportent néanmoins des dangers environnementaux propres : éviter les rejets.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles sur la bougie finie.

12.3 / 12.4 Bioaccumulation / mobilité dans le sol

Aucune mesure réalisée sur le produit fini. La cire solide ne se dissout pratiquement pas dans l'eau.

12.5 / 12.6 PBT/vPvB / propriétés de perturbation endocrinienne

Selon les FDS de base accessibles et la dilution réalisée, aucune substance concernée n'est identifiée à un seuil réglementaire nécessitant sa déclaration dans le produit fini.

12.7 Autres effets néfastes

Éviter de disperser les résidus de bougie, les parfums et les eaux de nettoyage dans les milieux naturels.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les résidus de cire et le récipient conformément aux consignes locales. Vérifier le tri applicable au verre et aux éléments métalliques. Ne pas déverser la cire dans l'évier et ne pas brûler les résidus à l'air libre.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1 à 14.5 Classification transport

Sous sa forme commercialisée et dans les conditions ordinaires : non soumis à un numéro ONU ou à une classe de marchandises dangereuses selon ADR, RID, IMDG et IATA, sur la base de sa classification et des informations disponibles.

14.6 Précautions particulières

Protéger le verre contre les chocs et les fortes températures ; garder les cartons à l'écart des sources de chaleur.

14.7 Transport maritime en vrac

Non applicable.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations spécifiques

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 et son annexe II modifiée par le règlement (UE) 2020/878 ; règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et ses modifications en vigueur. Les avertissements relatifs à l'usage des bougies et à la sécurité générale des produits demeurent applicables.

Aucun identifiant unique de formulation (UFI) n'a été communiqué pour cette bougie ; d'après la classification retenue, une notification PCN n'est pas requise au titre des dangers physiques ou pour la santé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation spécifique de sécurité chimique du mélange fini n'est disponible.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

16.1 Textes des mentions citées pour les composants

H301 — Toxique en cas d'ingestion. H302 — Nocif en cas d'ingestion. H314 — Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 — Peut provoquer une allergie cutanée. H318 — Provoque de graves lésions des yeux. H400 — Très toxique pour les organismes aquatiques. H411 — Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.2 Références et méthode d'évaluation

La classification repose sur une appréciation par calcul du mélange fini à partir des données des matières premières et du règlement CLP. Références techniques internes : FDS parfum Caramel au beurre salé, v10 (25/10/2023) ; FDS bougie Caramel au beurre salé 10 %, v2 (25/10/2023) ; anciennes données documentaires Candles Adventure (25/10/2023) ; fiches matières cireuses et auxiliaires. Fiche commerciale fournisseur consultée le 08/11/2026.

16.3 Historique

Édition 1.0 du 08/11/2026 : établissement d'une fiche Candles Adventure pour Saint-Malo – Caramel au beurre salé, en tenant compte de la composition réelle du produit, sans UFI.

Ces informations concernent le produit spécifié et son usage normal. Elles ne constituent pas une garantie de performance. Réviser en cas de changement de formule, de nouvelles données sur les constituants ou de modification réglementaire.